



Châteaulin, le 22 juillet 2019

Rédacteurs :

Jérémy GUEGUEN
Chef du pôle de l'animation territoriale
Sous-Préfecture de Châteaulin
Téléphone : 02.98.86.52.35
Courriel : jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr

Anne-Lise Jaillais
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
Service patrimoine naturel - Division biodiversité, géologie, paysage
Chargée de mission paysages et réserves naturelles
Téléphone : 02.99.33.43.22
Courriel : anne-lise.jaillais@developpement-durable.gouv.fr

Réunion publique du 25 juin 2019 à Brennilis Projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Venec Compte-rendu

Intervenants :

- Anne TAGAND – Sous-Préfète de Châteaulin
- Alexis MANACH – Maire de Brennilis
- Sophie JEZEQUEL – Vice-présidente de la Chambre d'agriculture du 29
- Daniel AUTRET – Président de la fédération des chasseurs du 29
- Emmanuel HOLDER – Bretagne Vivante, Conservateur de la RNN du Venec
- Coralie MOULIN – DREAL Bretagne, Service Patrimoine Naturel
- Anne-Lise JAILLAIS – DREAL Bretagne, Service Patrimoine Naturel

Participants :

- Participation libre, une cinquantaine de personnes présentes

Note : Les intervenants dans la salle ne se sont pas tous présentés lors de leur prise de parole. Aussi, certains commentaires ou questions restent anonymes dans le présent compte-rendu.

Mme la Sous-Préfète ouvre la réunion publique en accueillant les nombreux participants. Elle remercie M. le Maire pour son accueil.

M. le Maire de Brennilis précise que la Commune de Brennilis n'est pas à l'initiative du projet mais que la municipalité est très intéressée par la démarche qui est en cours. Ce projet suscite des interrogations chez de nombreux usagers et acteurs locaux du territoire concernés d'où l'utilité de cette réunion publique. Les élus de Brennilis devront, au moment venu, se prononcer sur ce projet d'extension de la réserve, sur la base d'un dossier solide et finalisé.

Mme la Sous-Préfète signale que la réunion sera enregistrée afin de rédiger le compte rendu dans un format le plus complet possible.

Elle rappelle que cette réunion vise à répondre aux principales interrogations quant au projet d'extension de la réserve. Il y a déjà eu des réunions techniques qui ont associé certaines des

personnes présentes, mais aujourd'hui, l'objectif est d'ouvrir le plus largement possible les échanges et pour les services de l'État, d'être à l'écoute des questions de chacun. L'extension de la réserve naturelle du Venec est un vrai beau projet en faveur de la biodiversité mais c'est aussi le seul projet breton d'extension de réserve naturelle nationale en espace terrestre. Toutes les autres réserves sous la responsabilité de l'État sont situées dans le domaine maritime.

Mme Moulin présente l'ordre du jour de la réunion.

1 – Qu'est-ce qu'une réserve naturelle

Il existe actuellement 349 réserves naturelles en France : des réserves naturelles nationales sous la responsabilité de l'État, des réserves naturelles régionales sous la responsabilité des Régions et des réserves naturelles de Corse.

Historiquement la Bretagne est à l'origine des lois sur la protection de la nature et des paysages, avec le premier site classé sur l'Île de Bréhat en 1907 et la première réserve naturelle aux Sept-Îles en 1976.

Une réserve naturelle est classée pour protéger et gérer un patrimoine naturel qui revêt un intérêt particulier : faune, flore, géologie et toutes les traces des activités humaines passées. En France, 2/3 des réserves accueillent des activités humaines pérennes (agriculture, chasse, pêche). Ce sont des espaces attractifs sur un territoire : les réserves attirent 10 millions de visiteurs par an.

2 – Pourquoi étendre la réserve du Venec

M. Holder, gestionnaire de la réserve, présente l'historique de cet espace protégé et les enjeux de l'extension de son périmètre.

La Réserve du Venec, s'étend sur 48 ha de tourbières, classées en 1993 par la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal.

Après 25 ans de gestion de cet espace, et de participation à la vie locale sur Brennilis et plus globalement dans les Monts d'Arrée, le gestionnaire de la Réserve avec les services de l'État a caractérisé le besoin d'étendre le périmètre de la réserve, sur la base des nombreuses connaissances acquises au fil des années.

Le projet d'extension propose d'assurer la continuité du fonctionnement de la tourbière en associant des landes tourbeuses, des tourbières de pentes, et des prairies pauvres situées au Nord de la réserve, formant ainsi une mosaïque d'habitats naturels remarquables et complémentaires. Les landes tourbeuses sont typiques de l'ouest de la Bretagne, qui porte donc la responsabilité de préserver cette nature et les espèces qui y habitent. Il y a notamment certaines espèces emblématiques et rares comme le Pouillot Fitis (oiseau), le Damier de la succise (papillon). L'État souhaite que ces espaces conservent leur qualité et leur équilibre, c'est l'objet de ce projet d'extension.

Intervenant dans la salle : Les territoires qui nous sont présentés sont très bien gérés sans cette protection. L'État souhaite faire une réserve alors qu'il n'y en a pas besoin. Ce sont des dépenses d'argent public inutiles.

Mme Jaillais : Les milieux concernés par le projet nécessitent de poursuivre l'intervention de l'homme (agriculture, chasse, génie écologique) pour garder leur qualité. Il s'agit d'espaces semi-naturels pour lesquels il n'est pas envisagé de mise sous cloche. Une réserve naturelle est un outil de protection mais aussi de gestion, c'est un projet local qui peut impulser ou soutenir une dynamique collective, pour gérer ces espaces, les connaître, les suivre et les mettre en valeur

Mme Moulin : Les moyens de l'État alloués aux réserves naturelles sont majoritairement des moyens humains, C'est un engagement de l'État pour la gestion d'espaces naturels reconnus comme patrimoine national. Les moyens alloués à la réserve du Venec sont tout à fait modérés. En revanche, les plus-values économiques et sociales des réserves sont globalement supérieures aux coûts de leur gestion.

Intervenant dans la salle : Comment se fait-il que la zone du projet soit uniquement sur la

commune de Brennilis ?

M. Holder : La zone proposée présente une cohérence écologique justifiée, et ne concerne en effet que la commune de Brennilis. Il est à noter qu'un arrêté préfectoral de protection de biotope a déjà été mis en place sur la commune de Botmeur, et qu'il n'y a donc pas d'intérêt à proposer une nouvelle protection.

Mme la Sous-Préfète : Cette réserve, après extension, pourra obtenir de nouveaux moyens publics, financements auxquels le territoire ne pourrait pas prétendre sans ce classement. En particulier, ces moyens seront orientés vers des études techniques et scientifiques pour mieux connaître les fonctions des tourbières et leurs capacités de stockage du CO₂. Des études scientifiques ont déjà identifié le rôle majeur des tourbières dans le stockage du carbone à l'échelle mondiale, et sans opposer le rôle des tourbières et des boisements pour ce stockage, il est aujourd'hui nécessaire de préserver les tourbières existantes.

Intervenant dans la salle – M. Tom (sylviculteur) : Cet argument n'est pas valable car le carbone transformé par la tourbière est beaucoup moins important que celui capté par les arbres (principe de la conservation de la masse de Lavoisier).

Intervenant dans la salle – M. Durfort (botaniste) : Le rôle joué par les tourbières dans le stockage du carbone est très différent de celui des arbres. En effet, la tourbe a capté depuis des milliers d'années du CO₂. L'intérêt de préserver cette zone-là est d'éviter que la tourbière ne se minéralise et relâche par la même occasion tout ce carbone historiquement maintenu hors de l'atmosphère.

Intervenant dans la salle – M. Thomas (association Bretagne vivante) : il n'est pas question d'opposer la sylviculture et les tourbières. Leur rôle est différent. Actuellement le phénomène de fonte du permafrost en zone arctique provoque un relâchement de méthane en très grande quantité. Or les sols ont une capacité à stocker du carbone, et les tourbières ont un rôle prépondérant à jouer.

Intervenant dans la salle – M. Le Borgne (chasseur) : Les enjeux de biodiversité sont de plus en plus importants, et il y a donc de plus en plus de choses à faire à l'échelle globale. J'entends aujourd'hui dire que l'État fait un travail remarquable pour protéger l'environnement ici à Brennilis. Il s'agit de se donner bonne conscience, car il me semble que ces milieux naturels sont en bon état, et qu'il y a suffisamment d'usagers et d'acteurs locaux impliqués pour assurer le travail de conservation, sans nécessiter de confier de nouvelles responsabilités à Bretagne Vivante. Est-il nécessaire pour l'État d'investir plus sur cet espace ?

Mme la Sous-Préfète : M. Le Borgne, vous évoquez la question des usages. J'ai entendu à plusieurs reprises que l'État allait tout interdire avec le projet d'extension de la réserve. Cette affirmation est fautive et il est important de rappeler qu'il n'y a pas, dans ce projet, l'objectif de restreindre ni l'agriculture ni la sylviculture.

Intervenant dans la salle – M. Barreau (directeur du PNR Armorique) : Il faut rappeler qu'aujourd'hui, la plupart des démarches de protection de la nature, sur le territoire du PNRA mais aussi ailleurs, associent étroitement les acteurs locaux et les usagers (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, etc.). Cela passe souvent par des contractualisations entre gestionnaires et usagers. Le but de ces accords est de mettre en œuvre des projets de territoire permettant de maintenir ou de reconquérir des milieux naturels. Ces actions-là existent partout en France, en particulier dans le réseau des sites Natura 2000 et des réserves.

Intervenant dans la salle – M. Le Borgne (chasseur) : Confier la gestion de la réserve à des personnes extérieures au territoire n'est pas une bonne chose. La nature même si elle est massacrée un peu à un moment donné, reprend vite ses droits.

Mme Moulin : Ce projet doit respecter les usagers du site. Le projet d'extension vise à associer les usagers (propriétaires, agriculteurs, chasseurs et autres) à la gestion de la réserve.

Mme Jaillais : Depuis 2018, des réunions de travail ont eu lieu avec un certain nombre d'usagers du site. À ce stade, il n'y a aucun dossier d'écrit qui fixerait de manière définitive le périmètre ou les règles de la réserve étendue. Nous avons voulu connaître les usages de chacun, les comprendre pour proposer un projet équilibré entre préservation de milieux naturels exceptionnels et respect de ces usages. Aussi, des entretiens individualisés ont été menés avec certains exploitants directement concernés par le périmètre d'étude (agriculteurs, sylviculteurs), et des échanges techniques ont eu lieu avec la Fédération des Chasseurs et la Chambre d'agriculture.

C'est donc aujourd'hui un point d'étape dans ce processus de concertation, par la présentation du territoire d'étude, et les orientations réglementaires qui ont été étudiées avec les représentants des usagers en comité de pilotage, à partir du règlement actuel de la réserve.

Il n'y aura pas de procédure administrative avant le deuxième semestre 2020, si nous aboutissons à un projet équilibré.

3 – Où en est-on ?

M. Holder présente la carte d'identification des usages qui a été réalisée à partir d'observations de terrain, d'entretien avec les usagers, et qui a été le support des échanges du comité de pilotage.

4 – Orientations réglementaires

Mme Jaillais présente la synthèse des orientations réglementaires issues des travaux du comité de pilotage, activité par activité, avec 4 orientations possibles : poursuite de l'existant uniquement / pratique encadrée / pratique autorisée / pratique interdite sauf dérogation (cf diaporama).

M. Autret : Nous avons pu constater des mouvements de contestations de certains chasseurs locaux, il faut donc repréciser les arguments qui président à l'impératif d'étendre la réserve. Des informations contradictoires circulent. Il vient de nous être présenté que la chasse resterait donc autorisée et à l'appréciation du propriétaire. Il est essentiel que le règlement de la réserve étendue fixe formellement les termes de la poursuite de la pratique de la chasse. Les chasseurs locaux ont émis le souhait d'être associés à la gestion du territoire dans le nouveau périmètre. La fédération soutient cette démarche mais si et seulement si les chasseurs sont inclus dans cette dynamique.

Intervenant dans la salle : J'ai visité récemment une réserve à Rion-des-Landes, dans laquelle la chasse était autorisée initialement et qui a finalement été interdite. (*Note : il s'agit de la Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage d'Arjuzanx, classée en 1987*)

Mme la Sous-Préfète précise que le décret n'a pas bougé depuis 25 ans. Il n'y a eu aucune modification dans la réglementation des usages depuis sa création. Le projet d'extension devrait fixer un projet de territoire sur 20 à 30 ans. À une époque, la protection de l'environnement était effectivement menée par une mise sous cloche de certains espaces. Aujourd'hui les politiques publiques ont évolué sur ce terrain-là, l'homme doit continuer à vivre sur les espaces naturels protégés. Le défi de l'extension de la réserve du Venec est de garantir la pérennité des milieux naturels et des usages collectifs existants : continuer à pratiquer l'agriculture, la sylviculture, la chasse, la pêche... L'enjeu de protection est de concilier les usages actuels et futurs : ne pas travailler les landes qui ne sont pas en culture aujourd'hui, idem pour les parcelles non boisées.

Mme Jezequel : J'ai été mandatée par la chambre d'agriculture pour représenter les agriculteurs au sein du comité de pilotage du projet d'extension de la réserve du Venec. Aujourd'hui on a ici-même une biodiversité riche et préservée, notamment grâce aux exploitants actuels. L'État va pouvoir apporter des financements sur ce territoire qui ne pourraient y avoir sans l'extension de la réserve. En effet, pour capter des fonds, il est désormais incontournable de s'inscrire dans des cases. La chambre d'agriculture est favorable à l'extension de la réserve à la condition que les usages n'en soient pas modifiés et que les exploitants du territoire soient confortés dans leur

travail, voire de développer les pratiques agricoles si elles peuvent préserver la biodiversité. Il est important de s'assurer que dans les modalités de gestion et de financement qui accompagneront l'extension de la réserve, les exploitants puissent bénéficier de ces fonds. Il faut être dans un dynamisme positif pour le territoire. Les fonds doivent servir à limiter les risques réglementaires et financiers potentiels des agriculteurs. Ces financements ne sont pas encore clairement définis, mais des pistes existent : mesures agro-environnementales et climatiques, paiements pour services environnementaux – dispositif financier innovant de privé à privé -, responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ces financements doivent permettre de répondre aux priorités que la société s'est fixée.

Intervenant dans la salle : Je souhaitais revenir sur la question de la circulation. Comment vous y prenez-vous pour matérialiser ces éventuelles interdictions de circulation? Y aura-t-il des barrières, un gardien ?

Mme la Sous-Préfète, indique qu'effectivement la circulation (*des véhicules à moteur*) est une question qui interroge beaucoup. Aujourd'hui les orientations réglementaires ne sont pas encore définies. Il est tout d'abord nécessaire d'être au clair avec les règles actuelles, qui ne sont pas totalement connues et partagées (*travail à mener avec la commune de Brennilis*). Ensuite, et en fonction des usages, un plan de circulation pourrait être mis en place pour organiser dans l'espace et dans le temps, des différents usagers. Pour ce qui est de la chasse, il y aura probablement des règles de circulation pendant la période de chasse et en dehors de cette période. C'est certainement vers cela que nous allons tendre. Ce qui est sûr, c'est que ce qui est ressorti des premières réunions (du comité de pilotage, des groupes de travail thématiques), est que les règles de circulation sur cet espace sont totalement méconnues. Les éventuelles interdictions de circuler ne se traduiront pas forcément par de contraintes physiques mais les règles seront indiquées et pourront être sanctionnées le cas échéant, comme pour le reste de la circulation routière.

Intervenant dans la salle : L'activité de chasse s'étale sur toute l'année, et pas uniquement pendant la période d'ouverture de la chasse. En dehors de cette période, les chasseurs se rendent sur le terrain pour des missions d'observation. Sera-t-il possible de circuler en véhicules à moteur en dehors de la période de chasse ?

Intervenant dans la salle : Combien de parcelles comptez-vous clôturer (*pour le pâturage*) ?

M. Holder répond que cela n'a pas encore été défini et qu'il n'est clairement pas prévu de clôturer intégralement la réserve. Les parcelles qui ont été clôturées à ce jour, sont des propriétés du département sur lesquelles le pâturage a été choisi comme mode de gestion, en raison du besoin d'intervention et de l'absence d'autres moyens (*mécaniques notamment en cas de terrain accidenté ou trop humide*). Ces orientations de gestion seront discutées par le comité consultatif de la réserve (*associant les acteurs locaux et les usagers*). Les clôtures qui ont d'ores et déjà été installées, sont effectivement solides et peuvent paraître coûteuses, mais il s'agit d'une part d'une nécessité pour éviter que les troupeaux ne divaguent en dehors de parcelles, et d'autre part d'investissements publics tout à fait mesurés et encadrés, avec une partie des chantiers qui a été réalisée avec l'appui d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Suscinio.

5 – Projets de gestion et de valorisation

Mme Jaillais présente les différentes orientations partenariales que l'extension de la réserve pourrait impulser avec les acteurs locaux : chambre d'agriculture, parc naturel régional d'Armorique, conseil départemental, fédération des chasseurs, Monts d'Arrée Communauté, Commune de Brennilis...

6 – Les suites de la démarche 2019 – 2020

M. Holder annonce l'organisation d'un événement pour le grand public, les 20 et 21 septembre prochains : « la fête du Venec ». Des animations seront organisées à la salle polyvalente et sur le

terrain pour faire connaître le territoire de l'arrière Venec, la réserve et permettre les échanges autour du projet d'extension.

Intervenant dans la salle : Le choix de la date de cet événement n'a pas été fait en concertation avec les chasseurs, et tombe très mal par rapport à l'ouverture de la chasse (*le 15 septembre 2019, c'est-à-dire le week-end précédent*).

Mme la Sous-Préfète précise que cette date a été convenue en comité de pilotage en présence des représentants de la fédération des chasseurs et de l'association de chasse locale. Le projet initial portant sur le samedi 21 et le dimanche 22, il avait été décidé d'exclure la journée du dimanche pour convenir aux chasseurs.

M. Holder ajoute que l'itinéraire des animations organisées sur le terrain peut être partagé sans problème avec les chasseurs. Il y a déjà eu par le passé des animations organisées en période de chasse et cela s'est toujours déroulé sans problème, pour les chasseurs comme pour les visiteurs.

Intervenant dans la salle : Les chasseurs pourraient aussi proposer une animation sur le terrain pour faire connaître leur implication sur le territoire.

Mme la Sous-Préfète répond qu'il s'agit là d'une proposition tout à fait intéressante et que des échanges seront organisés dans ce sens avec l'association de chasse.

Mme Jaillais termine la présentation avec la liste des prochaines étapes de la démarche qui consisteront à continuer le travail engagé avec les usagers (chasse, agriculture et plan de circulation). Au 1^{er} semestre 2020, un diagnostic socio-économique sera formalisé, reprenant les données collectées au cours des deux dernières années, en particulier issues des travaux du comité de pilotage et des entretiens avec les usagers. Au 2^e semestre 2020, un dossier d'avant-projet du projet d'extension pourrait être proposé par M. le Préfet du Finistère au conseil national du patrimoine naturel, en charge de donner un avis sur l'opportunité du projet pour le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En 2021, le projet de décret pourrait être mis à l'enquête publique, pour une publication du nouvel arrêté de la réserve du Venec étendue en 2022.

Intervenant dans la salle – M. Le Borgne (chasseur) : Pourquoi investir des milliers d'euros sur un projet qui n'apporte rien au territoire ? Il y a bien plus important comme problème environnemental à prendre en compte ici. C'est le problème de la santé de l'eau dans le lac de Brennilis qui primordial pour l'avenir et par rapport à ce qu'il y a autour. C'est aujourd'hui un milieu qui est mort.

Intervenant dans la salle – M. Durfort (botaniste) : Il ne faut pas oublier que sur ces landes vivent des espèces très rares à l'échelle européenne et il est de notre devoir de les préserver.

Intervenant dans la salle – M. Thomas (association Bretagne vivante) : On peut aussi se poser la question de l'intérêt d'investir de l'argent public dans les musées : finalement le Louvre, est-ce qu'il sert à quelque chose ? On peut vivre sans le Louvre. Une réserve naturelle permet de maintenir l'existence et la qualité de tels milieux naturels pour les générations futures. La tourbière du Venec est une véritable petite merveille naturelle, et c'est vrai que souvent lorsque l'on vit à côté de telles merveilles, on peut se dire qu'il y a cela partout. Mais non, c'est une particularité de notre territoire. Il me semble que nous avons beaucoup plus de points de convergence qu'on ne le croit.

Mme Jezequel, ajoute qu'il ne semble pas que le problème réside dans la prise de conscience collective de la grande valeur de la biodiversité de notre territoire, bien au contraire. En revanche, ce qui peut faire peur, ce sont toutes les contraintes qu'une telle protection apporte lorsque l'on vit et que l'on travaille sur ces terrains. Il est donc nécessaire de communiquer au maximum et il me semble qu'il nous appartient à nous, acteurs du territoire, dans ce programme qui nous est proposé, de se mettre autour de la table, d'y aller avec calme, d'échanger et surtout d'expliquer aux autres ce dont nous avons besoin pour vivre et rester sur ce territoire

Intervenant dans la salle – M. Barreau (directeur du PNR Armorique) : Je souhaiterais réagir sur deux points. Sur la question de l'agriculture et des services environnementaux. C'est un domaine sur lequel il y a tout un champ à développer aujourd'hui. Cela a été évoqué plusieurs fois ce soir, je ne vais donc pas revenir dessus. Je souhaite juste vous donner un indicateur : les mesures agro-environnementales représentent aujourd'hui sur le territoire du parc, environ 500 000€ pour 250 agriculteurs. C'est un dispositif qui existe et qu'il faut utiliser. L'autre élément concerne le débat sur la qualité de l'eau du lac. Je vous entends, et je peux vous assurer que c'est un sujet sur lequel le parc va se pencher dans le cadre du renouvellement de notre charte. Mais il n'est pas possible de vouloir s'intéresser au lac, sans se préoccuper de la réserve située sur ses rives, et plus largement à tout le bassin versant. Tout cela fonctionne en continuité. Il n'est pas possible de compartimenter le lac, les tourbières et le bassin versant.

Intervenant dans la salle – M. Tom (sylviculteur) : Une réorientation possible du projet, serait de s'intéresser uniquement au lac et à ses rives. On resterait ainsi dans les tourbières.

Mme la Sous-Préfète, après avoir sollicité la salle sur d'éventuelles dernières questions, conclut la séance en remerciant les participants pour leur présence et M. le maire pour son accueil.